



الكنفدرالية الجزائرية لأرباب العمل المواطنين

« De l'indispensable réussite du plan de relance économique »

62

PROPOSITIONS DE LA
CONFÉDÉRATION ALGÉRIENNE
DU PATRONAT CITOYEN POUR UN
NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

MARS 2021



**« De l'indispensable réussite du plan
de relance économique »**

62

**PROPOSITIONS DE LA CONFÉDÉRATION
ALGÉRIENNE DU PATRONAT CITOYEN
POUR UN NOUVEAU MODÈLE
ÉCONOMIQUE**

**MARS
2021**

« De l'indispensable réussite du plan de relance économique »

62

PROPOSITIONS DE LA CONFÉDÉRATION
ALGÉRIENNE DU PATRONAT CITOYEN
POUR UN NOUVEAU MODÈLE
ÉCONOMIQUE

MARS
2021

SOMMAIRE

■ PREAMBULE	PAGE 6
■ I. MESURES DE RELANCE ET DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	PAGE 10
■ II. MESURES POUR REDUIRE LE CHAMP DE L'INFORMEL	PAGE 16
■ III. MESURES POUR SIMPLIFIER L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE ET AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES	PAGE 20
■ IV. MESURES D'ORGANISATION ECONOMIQUE ET D'ORDRE INSTITUTIONNEL	PAGE 26

PREAMBULE

L'évaluation des différentes politiques économiques conduites par l'Algérie depuis l'indépendance, l'observation des expériences de développement d'autres pays, l'analyse de la situation actuelle de l'économie nationale, tous ces éléments autorisent à nourrir pour notre pays l'espoir de pouvoir amorcer une nouvelle dynamique de croissance porteuse de bien être pour l'ensemble du peuple algérien.

Tous les acteurs politiques, économiques et sociaux sont interpellés pour définir et mettre en œuvre une nouvelle vision et un autre cadre d'organisation et de gestion économique et sociale.

En effet, notre pays dispose, pour une période limitée, d'une chance ultime à travers le Plan de relance économique lancé par le Président de la République Abdelmadjid TEBBOUNE dont l'objectif est de réaliser des progrès décisifs. Ceci est subordonné à la mise en œuvre d'une politique déterminée, centrée sur l'entreprise. Une politique qui postule résolument que c'est l'entreprise qui est la source de la richesse, qui crée des emplois productifs et permanents et qui contribue à la croissance économique.

La Confédération Algérienne du Patronat Citoyen milite pour cette démarche nouvelle qui devra permettre le retour à la croissance par la relance de l'effort d'investissement, en le faisant reposer essentiellement sur l'entreprise, à partir d'objectifs clairs de nature à donner lieu à des niveaux de croissance de 8 à 10%, seuls à même de résorber définitivement le chômage et d'endiguer la précarité dans notre pays.

Pour cela, il est urgent de commencer par fixer à la politique économique nationale une perspective claire en termes de diversification progressive d'un système de production et d'exportation aujourd'hui plus que jamais marqué par son excessive dépendance à l'égard du secteur des énergies fossiles.

La crise actuelle doit être le facteur déclencheur d'une réforme profonde afin d'aller vers un nouveau modèle économique loin de la rente. C'est aussi une occasion de préparer notre économie à des échéances incontournables, celles d'un amenuisement drastique de nos réserves nationales d'hydrocarbures et de nos réserves de change qui servent jusqu'à maintenant à financer toute notre économie mais surtout les besoins essentiels de la population.

C'est à ce niveau que se situent les enjeux vitaux pour notre pays sur les périodes des trois décennies à venir. Nous avons la certitude que les ressources disponibles en matière d'hydrocarbures dont dépendent nos capacités de financement du développement économique national sont en voie de tarissement. Cette situation va impacter inéluctablement nos capacités à satisfaire la demande sociale en hausse constante, du fait de la croissance démographique et des exigences de plus en plus complexes d'une population en prise directe avec les mutations rapides du monde contemporain. A cela s'ajoute la crise de la COVID 19 et ses conséquences.

Face à ces enjeux, notre objectif premier pour les années à venir devrait être, celui de la reconnaissance du rôle éminent de l'entreprise comme source de création de richesses en la plaçant au cœur des politiques économiques.

Il est primordial que l'entreprise privée, à ce jour marginalisée et même parfois diabolisée et tenue à l'écart de l'initiative dans un grand nombre de secteurs stratégiques ou structurants de l'économie nationale, soit de manière effective réhabilitée et protégée, mais aussi considérée comme le fer de lance de ce nouveau modèle économique moderne, compétitif et harmonieusement inséré dans le système des échanges mondiaux.

Nous sommes convaincus qu'il est indispensable et urgent d'engager notre pays dans cette voie salutaire et c'est dans cet esprit que nous présentons ici une série de propositions et de recommandations qui, à notre sens, sont de nature à y contribuer.

L'objet de ces propositions est lié fondamentalement à la nécessité qui apparaît de plus en plus vitale, au regard des entrepreneurs, des experts et des acteurs économiques nationaux au sens large, de s'engager dans ce processus de renouveau de notre économie porté par le Plan de relance, ultime solution à même de permettre à notre pays de faire face à la crise multidimensionnelle sans précédent dans un contexte mondial post Covid-19 qui s'annonce rude.

L'idée de base qui sous-tend l'ensemble de ces propositions est celle de contribuer à placer l'Entreprise algérienne, lieu essentiel de création de richesses et d'emplois, au centre de la nouvelle politique nationale de développement économique et social.

D'où la nécessité, de notre point de vue de la soutenir et de l'accompagner dans son émergence et son développement comme moteur principal d'une croissance forte et durable.

Les mesures préconisées sont regroupées selon les quatre catégories suivantes :

1 MESURES DE RELANCE ET DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ;

2 MESURES DESTINÉES À RÉDUIRE PROGRESSIVEMENT LE CHAMP DE L'INFORMEL ;

3 MESURES VISANT LA SIMPLIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE ET L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ;

4 MESURES D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET D'ORDRE INSTITUTIONNEL.



I. MESURES DE RELANCE ET DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Créer les conditions pour une reprise de la croissance durablement par la mise en place d'un pacte de croissance et de confiance impliquant les entrepreneurs privés d'un côté et les pouvoirs publics de l'autre : les premiers s'engageant autour d'objectifs précis de production et/ou d'exportation à atteindre, les seconds octroyant leur garantie au développement des projets d'investissements identifiés pour les réaliser.

OBJECTIF :

Viser un taux de croissance minimal de 8 % à 10 % sur une dizaine d'années.

VOIES ET MOYENS :

Créer les conditions pour une reprise de la croissance durablement, par :

- La mise en place d'un pacte de croissance et de confiance impliquant les pouvoirs publics d'un côté et les entrepreneurs de l'autre. Les pouvoirs publics ont la mission de mettre en place un environnement des affaires attractif, transparent et stable et promouvoir la production nationale et sa diversification. Les entreprises, quant à elles, ont la mission de constituer une force économique nationale, porteuses de croissance et de développement au service de notre économie.
- La mobilisation du potentiel des entreprises nationales et, en particulier, celui des entreprises privées, autour du plan de relance économique du Président de la République incluant l'ensemble des secteurs de l'économie nationale ;
- La fixation, à ce titre, d'objectifs précis en matière de sécurité alimentaire, de réduction de la dépendance extérieure et de développement des principaux secteurs industriels nationaux (agro-industrie, mécanique ; pharmacie ; matériaux de construction ; électronique, etc.) ainsi que des principaux secteurs de services (transport maritime et aérien, services portuaires, tourisme, télécommunications ; etc.) ;
- La mise en œuvre d'une politique d'optimisation des capacités et infrastructures existantes par une réelle émergence organisée et contrôlée du partenariat public privé ;
- La transformation radicale du climat prévalant actuellement en matière d'investissement au sein de l'économie nationale. L'État a notamment la mission d'exercer pleinement son rôle de régulateur et de facilitateur ;
- La levée de l'ensemble des contraintes bureaucratiques en donnant la pleine initiative aux entrepreneurs nationaux ;
- La promotion de l'investissement étrangers, en dehors des secteurs de souveraineté nationale et d'intérêt stratégique pour notre économie ;
- La mise en place d'un programme de redéploiement spatial de l'investissement, à travers un système d'avantages réellement attractifs dans les zones des Hauts plateaux, les zones du Sud et du Grand Sud ;
- La Fixation d'un objectif à atteindre dans un délai de dix années en matière d'exportations hors hydrocarbures, en identifiant les secteurs concernés et en les accompagnants de manière soutenue ;

L'Ensemble de ces Objectifs se doivent d'être affichés publiquement avec un suivi périodique et une évaluation transparente à mettre en place.

LES MESURES PROPOSEES

- 1 Acter la liberté totale d'investir : L'investissement est libre et n'est soumis à aucune autorisation, agrément ou licence...etc** et ce, conformément à notre Constitution. Les avantages accordés à l'investissement sont octroyés directement par la loi.
Le Gouvernement peut annoncer et afficher des priorités en faveur de branches ou de filières qui revêtent, le caractère urgent, prioritaire ou stratégique, auxquelles il accorde des avantages incitatifs supplémentaires. Pour les projets de grande envergure, les investisseurs bénéficient du régime de la Convention signée avec les pouvoirs publics.
- 2 Lancer une politique de champions économiques.** Ces champions bénéficieront du soutien effectif des pouvoirs publics en phase de démarrage. Ils feront l'objet d'un suivi rigoureux et permanent, sur la base d'un plan de développement et d'objectifs à atteindre préalablement définis. Une première liste d'un minimum de 100 champions privés nationaux, répartis sur tout le territoire national, activant dans l'ensemble des branches et secteurs d'activité, sera sélectionnée.
- 3 Ouvrir de manière effective aux investisseurs privés nationaux l'ensemble des secteurs d'activité économique** qui leur sont aujourd'hui, dans les faits, bureaucratiquement fermés. Les secteurs principalement concernés sont ceux des banques et assurances, de l'audiovisuel, du transport maritime, du transport aérien, des activités portuaires, de la pétrochimie, de toutes activités en aval des hydrocarbures, ...etc.
- 4 Spécialiser une des banques publiques, (exemple la BDL initialement dédiée à la PME) ou opter pour la création d'une banque d'investissement spécialisée dans le développement de la PME-PMI privée.** Celle-ci serait dotée d'un capital équivalent à 01 milliards de \$US. Le capital de cette banque sera partiellement ouvert à travers la Bourse à l'actionariat privé et institutionnel et, éventuellement, à des investisseurs étrangers.
- 5 En matière d'investissement direct étranger (IDE), acter dans les faits l'abandon de la règle des 49/51.** L'Etat se doit d'afficher d'une manière claire et transparente les branches ou filières considérées comme stratégiques où la partie algérienne reste obligatoirement majoritaire. Par ailleurs, il y a lieu de privilégier et permettre la négociation pour tout investissement où le partenariat étranger est souhaité dans ces branches.

Dans cette optique, il est urgent de promulguer les textes réglementaires fixant les secteurs dits stratégiques.

- 6** **Au titre de la sécurité alimentaire nationale :** Décider d'un programme s'étalant sur trois à cinq ans et visant l'autosuffisance complète ou partielle (60 à 80%) pour les produits suivants : céréales, graines oléagineuses, légumes secs, lait et huiles.
Les entreprises impliquées dans la réalisation de ce programme bénéficient d'un soutien adéquat des pouvoirs publics. Afin de réussir cet objectif, il est primordial d'élaborer une politique ciblée en matière de subventions, sans renoncer à la solidarité. Il s'agit, de notre point de vue, d'orienter le soutien de l'État vers une population sans ou à faible revenus.
- 7** **Au titre des priorités de la politique sanitaire nationale:** Mettre sur pied un programme précis de développement et de soutien aux producteurs nationaux, visant à assurer, dans un délai n'excédant pas cinq ans, 70 à 80 % des besoins en médicaments, consommables, équipements ...etc.
- 8** **Ériger des Zones de Développement Prioritaire dans les Hauts-Plateaux et le Sud :** Les investisseurs y bénéficieront notamment de l'octroi gratuit de terrains, de l'imposition unique et forfaitaire de 5%, ainsi que de crédits à des taux bonifiés. Les premières zones prioritaires concerneront les villes suivantes : Ain-Sefra, Tiaret, Béchar, Adrar, Ghardaïa, El Menéa, Ouargla, Touggourt, Tindouf, Illizi, Biskra, Tébessa, Djelfa, El Oued, Tamanrasset, etc.
- 9** **Implanter de nouvelles zones industrielles le long des axes autoroutiers :** Spécialiser les zones industrielles par types d'activités en favorisant l'intégration vers l'amont, notamment par une synergie entre l'agriculture et l'industrie.
- 10** **Lancer un plan de renforcement de nos infrastructures logistique** stratégique avec une priorité au développement du rail qui est le moyen de transport le moins cher et le moins polluant, avec un objectif de raccordement privilégié des zones logistiques, zones industrielles, ainsi que les grands complexes industriels.
- 11** **Le développement des échanges avec les pays du Sahel** (Mauritanie, Niger et Mali) : Ceci passe par des investissements dans les infrastructures routières et frontalières aujourd'hui insuffisantes, ainsi que la numérisation des documents de transports et de commerce et la géolocalisation du trafic routier.
- 12** **En matière de gestion du foncier industriel :** Garder le système de la concession (à des prix attractifs) pour la seule période de réalisation des projets d'investissement ; au-delà, la pleine propriété sera la règle.

- 13 Rééchelonner les dettes des entreprises :** Accorder la possibilité, à toutes les entreprises existantes, qui le souhaitent, de rééchelonner leurs dettes bancaires, avec un délai de grâce de 3 années ; les intérêts, les agios...etc. de la période seront supportés par le Trésor.
- 14 Réserver aux Jeunes entreprises nationales les marchés publics :** Il est préconisé de réserver aux jeunes entreprises les marchés publics dont le montant n'excède pas 30 millions DA pour les services, 150 millions DA pour les fournitures et 200 millions DA pour les travaux.
- 15 Rétablir le crédit à la consommation.** Cette mesure concerne toute acquisition des biens et des services produits localement.
- 16 Relancer** sur une base régulière et avec l'appui des pouvoirs publics la campagne « **Consommons algérien** ».
- 17 Mise en place et lancement d'un grand programme national de développement des énergies renouvelables sur 03 ans :** Les entreprises privées nationales seront impliquées de manière directe dans ce programme, en leur confiant la production des équipements indispensables pour assurer sa réussite.
- 18 Concevoir une politique différente du logement :** Faire du logement un produit marchand, disponible sur le marché pour l'acquisition en toute propriété ou pour la location. L'État interviendra pour le logement social à travers l'aide au financement pour une population ciblée et il s'interdit de distribuer gratuitement le logement. Lancer un programme d'industrialisation du logement en impliquant les entreprises privées nationales.
- 19 Concevoir un programme de nouvelles villes de différentes tailles (20.000 ,10.000 à 50.000 habitants) :** Ces villes seront réparties, dans le cadre de plans d'aménagement spatial, sur l'ensemble du territoire national. Ces nouvelles villes seront construites le long des axes autoroutiers et des grandes voies de circulation et seront dotées de toutes les infrastructures et commodités urbaines. Leur construction sera confiée aux entreprises algériennes.
- 20 En matière d'exportation : Fixer un objectif de 20 Milliards de dollars US à atteindre dans un délai de trois (3) à cinq (5) années et de 40 Milliards de dollars US à atteindre sur une échéance de dix (10) années.**

Sans être une fin en soi, ces objectifs permettraient une évaluation à moyen et long terme des actions à entreprendre sur la progression du niveau des exportations comparativement au niveau des importations et du PIB.

En contrepartie, réformer en profondeur le système de régulation et d'encouragement de l'acte d'exportation à travers deux catégories d'actions :

Actions sur les moyens et techniques :

- Autoriser l'entreprise exportatrice à garder la totalité des recettes de ses exportations ;
- Réserver des aires de stockage dans les principaux ports pour les marchandises à l'exportation ;
- Prévoir la création de zones franches dédiées spécialement au développement de produits destinés en priorité à l'exportation ;
- Annuler la TVA sur tous les frais des opérations d'exportation (fret, frais de logistique...etc.).
- Créer une banque de l'export : dans un premier temps, faciliter le traitement et la prise en charge des dossiers export au niveau des banques (traitement prioritaire, guichet unique), puis spécialisation de la prise en charge avec la banque Export dans un délai de 2 à 3 ans.

Actions sur les produits et les services :

- Promouvoir les produits algériens à l'échelle internationale en s'appuyant sur les sections commerciales de nos représentations diplomatiques qui sont appelées à jouer désormais un rôle plus important en matière de développement de nos circuits d'influences économiques et commerciales ;
- Organiser et financer les expositions spécifiques des produits algériens à l'étranger (pays cibles) ;
- Prendre en charge la totalité des frais de participation des exposants nationaux aux foires, salons et expositions à l'étranger ;
- Création et maintien de filières spécialisées disposant d'un avantage comparatif ;
- Labélisation des produits nationaux ;
- Mise en place d'un dispositif permettant de s'assurer de la traçabilité des produits nationaux ;
- Promouvoir les investissements visant l'embellissement des produits (emballage, affichages, codifications, recyclage...).
- Améliorer la qualité de notre système logistique avec un diagnostic d'urgence pour déterminer une démarche d'appoint à court terme, pour installer des palliatifs améliorants pouvant éviter les dysfonctionnements possibles .

II. MESURES POUR REDUIRE LE CHAMP DE L'INFORMEL

Le secteur informel est aujourd'hui très puissant et très solidement installé sur le marché national. Après la crise de 2020 on s'attend à ce que l'informel se renforce d'avantage et attire de nouveaux acteurs qui activaient jusque là dans la transparence. Il s'agit donc, à ce stade, non pas de l'éradiquer, mais de le contenir et de réduire de manière graduelle son champ d'influence.

LES OBJECTIFS :

- Le secteur informel est aujourd'hui très puissant et solidement installé sur le marché national. Après la crise sanitaire de 2020, on s'attend à ce que l'informel se renforce davantage et attire de nouveaux acteurs qui activaient jusque-là dans la transparence. Il s'agit donc, à ce stade, non pas de l'éradiquer, mais de le contenir et de réduire de manière graduelle son champ d'influence
- Une amnistie fiscale est recommandée pour réintégrer dans l'espace légal les volumes financiers qui y échappent, tout en fixant un droit d'entrée qui permettra de procurer des ressources au Trésor public ;
- En parallèle, une réforme du registre de commerce de même qu'une mise à niveau du système d'information économique sont des axes incontournables d'une politique de réduction des activités informelles sur le long terme ;
- Enfin, il y a lieu de donner des réponses concrètes aux besoins d'une partie de la jeunesse désœuvrée et pour laquelle l'exercice d'activités commerciales précaires par l'occupation des espaces publics se trouve être un biais pour survivre.

LES MESURES PROPOSEES

- 21** **Soutenue par les plus hautes autorités de l'Etat ; Décider d'une amnistie fiscale en taxant à hauteur de 1 % les montants déclarés** au fisc puis déposés dans les banques. L'amnistie ne concerne pas les liquidités dont l'origine est criminelle (drogue, terrorisme, corruption etc.).
- 22** **Décider d'un plan global d'intégration de l'informel dans la sphère économique légale**, créatrice d'emplois et de richesses . Cela passe par les étapes suivantes :
 - Généralisation des paiements électroniques (e-payment, mobile payment, platform payment, etc...);
 - Amnistie fiscale totale ;
 - Changement de la monnaie et interdiction de retraits de plus de 100 000 DA ;
 - Gel de toutes sortes d'autorisations d'investissements hors les secteurs dits stratégiques – Promouvoir l'investissement à outrance ;
 - Rabaissement des taux d'imposition fiscaux.

23 **Relever le plafond du chiffre d'affaires des entreprises et activités soumises à L'impôt Forfaitaire Unique (IFU) à 50 millions DA/an**, contre un paiement d'une taxe de 5% /an, tout en renforçant en parallèle les contrôles.

- Contenir l'application de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) au seul périmètre des artisans et des petits commerces ;
- Les autres activités qui émargent aujourd'hui à l'IFU doivent être évaluées sur le réel (notaires, avocats, transporteur routier, médecins, etc...), car il s'agit d'abord d'une question de justice sociale.

24 **Multiplier les marchés de gros de fruits et légumes** et en faire graduellement un lieu de passage de l'ensemble du commerce de produits agricoles.

- Créer des marchés bihebdomadaires de quartier pour y intégrer au fur et à mesure le commerce de rue et les marchands à la sauvette ;
- Utiliser le secteur agricole comme premier secteur pour capter l'informel, idem pour les secteurs dont les activités exonérées d'impôts. Leurs revenus doivent être identifiés et obligatoirement transités par les banques.

25 **Réformer en profondeur le système du registre de commerce.** Il s'agit de passer à un système déclaratif, à charge pour l'administration commerciale de développer son système d'observation des pratiques commerciales sur les différents marchés et, le cas échéant, sanctionner sévèrement les contrevenants.

26 **Instaurer la signature électronique dans la sphère économique.** Ceci est possible par l'interconnexion immédiate du CNRC, de l'état civil, des notaires et agents agréés. Tout contrôle de documents uploadés se ferait à postériori.

27 **Moderniser et mettre à niveau en urgence le système national d'information économique et social.** Mettre l'accent sur le suivi des activités économiques du secteur privé national, en travaillant à restreindre le champ de l'informel et des activités non saisies, notamment en privilégiant le recours aux nouvelles technologies de l'information.



III. MESURES POUR SIMPLIFIER L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE ET AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES

Le climat des affaires et l'environnement de l'entrepreneur au sein de l'économie algérienne sont reconnus de manière unanime pour être des freins à l'efficacité et à la compétitivité des investisseurs et des producteurs. Les mesures à prendre en ce sens entrent dans un programme de longue haleine à mettre en place pour jeter les bases d'un véritable droit économique cohérent et incitatif pour la prise de risque et la création de richesses durables.

LES OBJECTIFS :

- Le climat des affaires et l'environnement de l'entrepreneur au sein de l'économie algérienne sont reconnus de manière unanime pour être des freins à l'efficacité et à la compétitivité des investisseurs et des producteurs ;
- Les mesures à prendre en ce sens s'inscrivent dans un programme de longue haleine à mettre en place pour jeter les bases d'un véritable droit économique cohérent et incitatif pour la prise de risque et la création de richesses durables ;
- Comblent les lacunes ou les vides juridiques qui contraignent l'activité des entreprises ou, plus simplement de mettre fin à des anomalies organisationnelles ou même à des situations de non-droit.

LES MESURES PROPOSEES

28 Réformer en profondeur le droit économique algérien :

- Autoriser la constitution de Sociétés par Actions Simplifiées et/ou introduire dans la législation la forme de Société Anonyme ;
- Comblent le vide juridique ou, dans certains cas, l'imprécision et l'inadaptation des textes en vigueur en matière de : droit des sûretés ; droit foncier ; régime de la faillite et du règlement judiciaire
- Légiférer sur la généralisation des nouveaux modes de paiement dans les transactions courantes du citoyen ; droit des sociétés et code de commerce ; droit de la propriété intellectuelle ; etc.

Cette réforme devra être conçue pour mettre en place les fondements solides du développement et de l'expansion de l'entreprise algérienne.

29 Pénalisation de la bureaucratie :

Sanctionner les comportements des agents de l'administration malintentionnés.

30 Engager une réforme fiscale et sociale profonde qui visera, d'une façon générale, à simplifier l'environnement fiscal et social et le rendre attractif pour l'entrepreneur dans un cadre d'équité fiscale et sociale :

- Encourager la prise de risque en accompagnant les projets novateurs ;
- Développer un système de fiscalité locale favorisant la décentralisation de la décision économique ;
- Adapter la fiscalité aux besoins des grands groupes industriels et favoriser la promotion de besoins sociaux nouveaux tels que la protection de l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- Élargir l'exonération d'impôts en matière de TAP, IBS, IRG, TVA pour toutes les activités génératrices de devises sous réserve du rapatriement du produit de la vente auprès d'une banque algérienne ;
- Faire évoluer le système fiscal vers un cadre de partenaire économique favorisant la pérennité des activités et des entreprises en opposition avec un système répressif ;
- Accompagner et encourager le développement du paiement électronique en mettant en place un taux de TVA réduit (9 %) au lieu de 19 %, une exonération de la TAP et de d'IBS pour les revenus réalisés par des moyens de paiement électroniques (Carte bancaire, Mobile Banking, paiement en ligne, code à barre ; QR Code) pour une durée de 5 ans ;
- Déplafonner la déductibilité des dons effectués par les contribuables au profit du Croissant Rouge Algérien ou autres organisations ou associations agréées à vocation humanitaire (entreprise citoyenne)
- Laisser à l'appréciation des entreprises d'allouer les 2 % de la masse salariale entre la formation professionnelle et l'apprentissage en fonction de leur politique de formation ou d'apprentissage (Actuellement il est fait obligation de consacrer 1 % pour la formation professionnelle et 1 % pour l'apprentissage) ; Rendre déductibles de la taxe de formation les actions formations à distance (e-learning, web conférences), surtout dans un contexte COVID, au même titre que les formations présentiels) ;
- Lutter contre certaines pratiques visant à minorer les déclarations des niveaux des salaires des expatriés engagés en Algérie en mettant en place une base de données et un observatoire des salaires déclarés des expatriés en Algérie ;
- Alignement pour la limite d'âge ouvrant droit au départ à la retraite entre les salariés (CNAS) et les non-salariés (CASNOS), pour une meilleure équité sociale.

31 **Suppression progressive et graduelle de la TAP** dans un délai de 12 mois. Certes la TAP constitue une ressource fiscale importante pour les collectivités locales, ces dernières devront chercher les ressources fiscales alternatives en encourageant et en attirant les investissements sur leurs territoires et en rentabilisant les actifs immobiliers et autres locaux.

32

Révision du système appliqué à L'impôt Sur les Bénéfices en supprimant la double imposition en matière d'IBS et d'IRG qui frappe les bénéfices distribués ; le paiement de l'IBS par l'entreprise doit être libératoire. Il est proposé d'unifier les taux de l'IBS pour tous les secteurs d'activités à 19%. Par ailleurs, il est proposé de ramener à 3% le taux d'imposition sur les bénéfices réinvestis dans un délai de 12 à 24 mois.

33

En matière de financement des entreprises :

- Favoriser les prêts à long terme avec des taux bonifiés pour les projets d'investissement dits structurants ou stratégiques, ou encore les projets à maturation lente.
- Varier les natures de financement avec une intervention plus dynamique des marchés de capitaux primaires et secondaires (la Bourse).
- Encourager les entreprises et les groupes d'envergure à se constituer en SPA et à ouvrir leur Capital via la Bourse.

34

Revoir la politique de rémunérations des dépôts pour drainer davantage les capacités d'épargne disponibles et réduire le phénomène de thésaurisation.

35

Changer la valeur faciale de la monnaie : 1 DA nouveau = 10 DA anciens. Avec en parallèle un plan de changement des billets de banques.

36

Lever l'autorisation de la Banque d'Algérie, préalable à la mise en place des agences bancaires, de sorte à impulser le développement du réseau bancaire national et à se rapprocher des normes régionales en la matière, soit une (1) agence bancaire en moyenne pour 10 000 habitants (contre 28 000 actuellement). Dans le même sillage, développer en urgence les réseaux de banques algériennes à l'étranger pour permettre de collecter les ressources financières détenues notamment par l'émigration nationale dans un certain nombre de pays partenaires.

37

Engager une réforme radicale de la Banque d'Algérie avec la numérisation totale de ses actes et décisions dans le but de lui faire jouer son véritable rôle de régulateur de la monnaie et du crédit, d'élargir le nombre de Banques primaires, d'augmenter le nombre d'agences de collecte au niveau local, de créer des agences bancaires à l'étranger pour la collecte des avoirs de nos ressortissants ainsi que dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest où existe notre potentiel d'exportation.

38 Moderniser le régime des changes :

- Instaurer de manière effective un marché à terme de la devise au profit des entreprises.
- Responsabiliser les banques sur la gestion des devises liées à l'exportation hors hydrocarbures et aux ressources de l'émigration ;
- Mettre en place un instrument de marché pour la couverture du risque de change ;
- Organiser et lancer dans la pratique les opérations d'installation d'agents de change en définissant le mode et les règles de leur rémunération.

39 Dynamiser la Bourse d'Alger :

- Mettre sur pied un programme d'entrée en bourse pour toutes les grandes entreprises publiques nationales.
- Renforcer davantage avec des incitations d'ordre fiscal pour stimuler l'entrée des entreprises privées et étrangères installées sur le marché national ;
- Imposer le passage par la cotation en bourse pour les opérations de privatisation.

40 Confier la création et la gestion des zones industrielles aux investisseurs privés. L'objectif est de permettre de :

- Dynamiser l'activité des zones industrielles et zones d'activités existantes ;
- Améliorer le climat des affaires à travers une réorganisation, permettant à l'investisseur d'exercer son activité sans aucune contrainte ;
- Mettre en place une organisation performante et moderne pour accompagner le plan de développement des zones ;
- Doter les entreprises existantes d'un environnement favorable leur permettant de développer leurs activités économiques ;
- Créer des richesses et des emplois directs et indirects localement.

41 Lever de manière effective la mesure légale qui interdit l'importation des équipements et matériels d'occasion pour tous les secteurs économiques : Usines, engins fixes et roulants, matériels, équipements du BTPH et équipements qui ne sont pas produits en Algérie, avec des conditions attractives (âge des équipements).



IV. MESURES D'ORGANISATION ECONOMIQUE ET D'ORDRE INSTITUTIONNEL

La mise sur pied d'un véritable plan de relance économique impose de revoir certaines formes d'organisation institutionnelle pour mieux asseoir les bases d'une politique cohérente en direction du monde de l'entreprise. Un certain nombre de mesures sont conçues pour créer un déclic et relancer le développement économique national sur des bases nouvelles.

LES OBJECTIFS :

- Pour réussir le plan de relance économique, il est nécessaire d'alléger les procédures en lien avec le monde de l'entreprise afin de mieux asseoir les bases d'une nouvelle politique économique plus attractive ;
- Par ailleurs, il s'agit de reconnaître dans les faits et de consacrer le rôle éminent que joue l'entreprise nationale, l'entreprise privée en particulier, dans le développement économique et social du pays. Il s'agit, encore une fois, de mettre l'entreprise au centre de la politique économique nationale, car seule l'entreprise est capable d'apporter la prospérité, de créer de la richesse, de la valeur et ce par le travail.

LES MESURES PROPOSEES

- 42** **Créer un Ministère de l'Économie Nationale** qui regrouperait les Ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce, Cette organisation permettra de structurer une administration économique cohérente face au monde de l'entreprise.
- 43** **Revenir au week-end universel ou permettre aux entreprises d'aménager le repos hebdomadaire à leur convenance :** Les Administrations recevant le public telles que mairies, postes, guichets de paiement, etc., seront ouvertes le samedi.
- 44** **Dépénaliser dans les faits et de manière effective les actes et fautes de gestion dans les entreprises nationales économiques :** Une responsabilité accrue est à conférer aux organes de gestion de l'entreprise ; développer une législation appropriée en matière de conflit d'intérêt et de prise illégale d'intérêt et reconnaissance des risques réguliers inhérents à la gestion d'entreprise.
- 45** **Dépénaliser l'acte d'exportation (rapatriement de devises)** et promouvoir les mécanismes appropriés pour sécuriser les transactions liées à l'exportation des biens, produits et services.
- 46** **Permettre aux entreprises algériennes d'investir à l'étranger** en priorité pour les activités favorisant la construction des chaînes de valeurs et ce en fixant des conditions flexibles sous le contrôle de la Banque d'Algérie.
- 47** **Instituer et systématiser la représentation des entreprises dans tous les Conseils, Offices, Commissions ou Organes de médiation ou de recours,** dans lesquels l'entreprise a des droits à défendre, tels que : le Conseil de la Concurrence, les Commissions de marchés, la CNAS, les ports, les Commissions de recours auprès du fisc, le Conseil d'administration des universités et de la formation professionnelle, les agences et dispositifs d'appui...etc.

48 **Investir massivement dans l'économie de la connaissance**, en généralisant l'enseignement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que l'entrepreneuriat et les langues, comme des matières à part entière dans l'ensemble des écoles algériennes et ce, dès le primaire. Équiper les écoles et former les personnels en conséquence.

L'école doit préparer nos futures générations dès leur jeune âge à intégrer non seulement l'intelligence artificielle, l'internet of things, la blockchain ou la big data dans leur apprentissage, mais également leur inculquer la culture de l'entrepreneuriat afin de préparer notre pays à une génération d'entrepreneurs imbibés des nouvelles technologies.

49 **Simplifier et débureaucratiser la relation entre le citoyen et l'administration** en faisant aboutir dans les faits le programme de l'e-gouvernement, en faisant en sorte, notamment, que l'ensemble des documents administratifs essentiels et les grands services publics soient accessibles sur une base virtuelle et en se basant principalement sur le Numéro d'identification national. Impliquer en ce sens les entreprises privées nationales.

50 **Mettre sur pieds dès maintenant des passerelles entre le système de formation et le monde de l'entreprise** de sorte à mieux intégrer les préoccupations des entreprises et mieux orienter les politiques de formation en général, vers les besoins spécifiques des entreprises.

- Réagir et agir en commun (Diaspora, entreprises et pouvoirs publics) pour asseoir et mettre en œuvre une politique publique d'encouragement et de soutien dédiée à cette catégorie d'entreprises qui tentent d'être innovantes et qui, malgré les difficultés, s'impliquent dans des activités de R&D.
- Au-delà des actions d'ordre organisationnel, dont certaines sont déjà en cours, il est nécessaire d'engager des actions dédiées en termes de dispositifs financiers et techniques pertinents tenant compte des coûts et des délais plus élevés et plus longs comparés aux activités de simple manufacture.
 - Création du « passeport R&D de l'entreprise » ;
 - Sélection des filières prioritaires ;
 - Promouvoir le « développé en Algérie » ;
 - Intégration de représentants des entreprises dans le Conseil National de la Recherche Scientifique ;
 - Couloir vert pour l'importation des équipements relatifs à la R&D ;
 - Employabilité du produit de l'université.

51 **Mettre sur pieds un programme de mise à niveau d'une dizaine de grandes écoles ou d'universités nationales, avec un appui financier massif de l'Etat**, dans des spécialités à définir en liaison avec les priorités du développement économique national. Ces grandes écoles et universités devront devenir, à échéance d'une dizaine d'années, des pôles d'excellence de niveau mondial. Il est nécessaire d'associer étroitement à ce programme et mobiliser en ce sens la diaspora nationale à l'étranger.

52 **Introduire une plus grande flexibilité dans le système de régulation des relations de travail et de l'emploi. Les progrès attendus concernent notamment :**

- Les missions actuellement dévolues à l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) ;
- Les obligations liées au contrat de travail, en particulier les CDI-CDD ;
- Les règles régissant les conventions collectives ;
- L'élaboration et la diffusion de l'information liée au marché de l'emploi ;
- Les aides à la formation professionnelle en entreprise ;
- La lutte contre les pratiques du marché informel ;
- L'introduction des règles régissant le télétravail... etc.

53 **Mettre en place, de manière systématique, des deadlines pour les principaux documents et/ou autorisations délivrés par les administrations et les banques,** tels que les permis de construire, les avantages ANDI, la carte fiscale , le registre de commerce , etc. ; dépassé ces délais, le document remis au dépôt vaudra autorisation auprès des tiers ; imposer la digitalisation par la gestion des demandes et même la récupération automatique du document demandé au-delà des délais réglementaires.

54 **Engager une réforme de décentralisation économique poussée en faveur d'administrations économiques régionales à compétence élargie.** La création de l'échelon régional pour les questions économiques et de développement semble pertinente. Des administrations régionales dotées de vraies prérogatives pourraient être chargées, dans un premier temps, de délivrer tous les permis et autorisations et de coordonner les actions de l'Etat au niveau régional, en particulier sur les ressources publiques comme le foncier, les infrastructures, l'accès au crédit, etc.

55 **Mise en place d'un observatoire des échanges extérieurs,** comme outil de régulation devant aider à la restructuration graduelle de notre système d'échanges internationaux et à l'accompagnement des transformations à engager à l'échelle de l'économie nationale (passage d'une économie de rente à une économie productive et moins dépendante). Cet organe aura également en charge la surveillance des transactions en matière de commerce extérieur et, en particulier, les problèmes liés aux déclarations en matière de valeur en douane afin de contribuer à la lutte contre la surfacturation.

56 **Développer le dialogue économique et la concertation entre les autorités publiques et les représentants du secteur privé.** Il s'agit du conforter les ressorts du dialogue économique en le structurant et en l'organisant : calendriers et programmes de discussion fixés à l'avance ; commissions mixtes, échange et circulation de documents et de réflexions concernant le développement économique national ; suivi effectif des mises en œuvre de décisions prises ; participation du secteur privé à la préparation des lois et règlements ayant un impact sur la politique économique publique; publication de tous les projets de lois avec textes d'applications et règlements à caractère économique.

57

Lancer un Programme national d'appui aux entreprises (compétitivité économique, climat des affaires, export, mise à niveau, fonds à l'export, fonds d'apprentissage) pour favoriser l'entrepreneuriat, améliorer l'accès des entreprises au financement, encourager et financer l'innovation, promouvoir des mesures de simplification, inciter les entreprises à déployer des solutions numériques et développer le dialogue et la médiation.

Il est aussi préconisé de profiter des programmes et fonds internationaux de soutiens à l'économie prévus dans la cadre des différents accords ratifiés par l'Algérie avec ces différents partenaires.

Afin de réussir ce plan il faut :

- Repenser radicalement les dispositifs de soutien à l'export, de mise à niveau pour ce qui est de leur gouvernance et au profit des dispositifs de veille et de sauvegarde des filières industrielles et des territoires ;
- Permettre surtout aux chefs d'entreprise d'identifier les dispositifs d'aide les plus à même d'accompagner leurs projets.

58

Des mesures spécifiques aux Startups et à la jeunesse :

- Pour un nouveau paradigme de l'entrepreneuriat jeune, Soustraire la jeunesse au paradigme de la mise sous-tutelle et mettre en place un environnement favorable à l'émergence de projets entrepreneuriaux créateurs de richesse (créateurs de nouveaux marchés, proposant de nouveaux modes de consommation) tout en abandonnant la posture revendicative d'une jeunesse rentière et ou assistée
- La mise en place d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat jeune peut également bénéficier à d'autres catégories de la société.
- La promotion des mécanismes nécessaires pour capter toutes les énergies et les diriger vers l'effort économique.
- **Création du statut de l'auto – entrepreneur/micro-entrepreneur :**
 - Tout individu peut créer de la valeur ajoutée et ce quel que soit son activité primaire, en toute légalité et transparence ;
 - Différencier la micro entreprise de la T-PME ;
 - Créer un micro-régime fiscal / parafiscal pour cette catégorie d'entrepreneurs ;
 - Développer une industrie de capital risque dynamique en mesure d'offrir le financement et la méthodologie qu'il faut pour l'économie du savoir et les startups. Celle ne saurait se faire sans la création d'une filière économique composée d'acteurs privés forts avec l'appui de la force publique et le partenariat international.

59 **Programme de Formation de 5.000 meilleurs bacheliers** par an dans les meilleures écoles du monde spécialement (USA – Canada - Chine - Allemagne – Grande Bretagne - Pays Scandinaves...etc). Ces jeunes seront nos dirigeants de demain.

60 **Instituer et renforcer le rôle du CNESE en tant qu'organe de Médiation économique** entre les pouvoirs publics (autorités économiques) et l'entreprise (patronat), de sorte à créer progressivement une relation de confiance indispensable au succès de la politique nationale de développement économique et social.

61 **Création du Haut Conseil de l'attractivité**, qui est un organe consultatif sous l'autorité du Président de la république dont la mission est de renforcer l'attractivité de l'Algérie en vue d'identifier un dispositif pragmatique et opérationnel qui susciterait les investissements étrangers (IDE). Les membres de ce conseil sont des chefs d'entreprises étrangers exerçant en Algérie, les meilleurs Algériens ayant une expérience avérée à l'international dans les secteurs économique à définir. Ce conseil se réunit au moins une fois par an sous la présidence du président de la République

62 **Patriotisme économique** : Vulgariser ce concept en mobilisant toutes les forces vives du pays et d'ailleurs autour du projet de la Nouvelle Algérie, cela implique l'adhésion de tous les acteurs dans l'édification du nouveau modèle économique dont tout le monde aspire.

La réussite de cette adhésion passera par :

- Rétablir la confiance entre les pouvoirs publics et les citoyens par l'adhésion à la prise de décision autour de projets communs ;
- Annuler l'article 51 (DIASPORA) : Faire adhérer notre Diaspora dans le processus de la Nouvelle Algérie en s'appuyant sur leurs expertises et en leur donnant la possibilité d'accéder à des postes de responsabilités.



الكنفدرالية الجزائرية لأرباب العمل المواطنين

08 شارع سيلفان فوراستيه، المرادية، الجزائر العاصمة

+213 21 69 96 73 / +213 21 69 96 69

+213 770 889 080

+213 21 69 96 72

info@capc.dz

www.capc.dz